

RÈGLEMENT PET

Les vacances parfaites ? Pour eux aussi.

Les animaux sont les bienvenus chez nous. Des hébergements et des espaces dédiés leur sont réservés, pour le confort de tous ceux qui emmènent leur compagnon à quatre pattes et la tranquillité de tous les clients du village.

Si vous voyagez avec votre animal de compagnie, veuillez nous en informer lors de la réservation et emportez son carnet de santé et ses certificats de vaccination.

Règlement sanitaire

- Les animaux doivent être conformes à la réglementation sanitaire en vigueur, ce qui doit être attesté par son carnet de vaccination à jour.
- Lors de votre enregistrement, vous devrez présenter le carnet de santé de l'animal avec les vaccinations correspondantes. En l'absence du carnet de santé, l'accès ne sera pas autorisé.
- Pour tout ce qui n'est pas régi par le présent règlement, veuillez vous référer aux dispositions prévues dans le Code civil et dans le Règlement de la Municipalité où siège l'établissement.

Hygiène

- Les déjections animales doivent être ramassées et l'urine doit être diluée avec de l'eau.

Muselière

- Vous devez toujours avoir une muselière sur vous et la mettre à votre animal dans toute situation qui pourrait être dangereuse pour d'autres personnes ou animaux.

Responsabilité

- Le propriétaire de l'animal est entièrement responsable, civilement et pénalement, des dommages causés par l'animal aux personnes, aux biens ou aux autres animaux.
- Le propriétaire est responsable du comportement de son animal et est tenu de le contrôler pendant toute la durée du séjour, afin de ne pas déranger les autres clients et ne pas causer de désagréments aux autres animaux.

Surveillance

- Les animaux ne doivent pas être laissés sans surveillance ni autorisés à errer librement au sein de l'établissement.

Identification

- Tous les chiens doivent être identifiés par puce électronique.
- Lors du check-in, un Pet Pass d'identification vous sera remis. Il doit obligatoirement être attaché au collier ou au harnais du chien et rester visible pendant toute la durée du séjour dans l'établissement.

Perturbation et sécurité

- Les animaux doivent être gérés de manière à ne pas causer de gêne ou de dommages, ou constituer un danger pour les autres clients ou les installations.
- Pour des raisons de sécurité, il est recommandé d'éviter d'utiliser des laisses coulissantes au sein de l'établissement.
- La direction de l'établissement se réserve le droit d'interrompre la prestation en cas de comportement agressif ou de dérangement excessif de la part des animaux de compagnie.

Accès aux hébergements

- Les animaux sont les bienvenus chez nous. Des hébergements et des espaces dédiés leur sont réservés, pour le confort de tous ceux qui emmènent leur compagnon à quatre pattes et la tranquillité de tous les clients du village.
- Nous admettons jusqu'à deux animaux par logement. Pour toute demande particulière, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse booking@huopenair.com.
- Il est strictement interdit de laisser les animaux sans surveillance à l'intérieur des hébergements.
- Afin d'assurer la sécurité des animaux et de notre personnel de service, le nettoyage et le rangement des chambres ne seront assurés que si l'animal est enfermé dans une cage de transport adaptée, ou tenu en laisse en présence des propriétaires, ou de préférence lorsque la chambre est libre.
- Les animaux ne sont pas autorisés à monter sur les lits, fauteuils, chaises, tables ou autres meubles, que ce soit dans les logements ou les espaces communs.

- Il est interdit de laver les animaux dans les salles de bain des hébergements et de se servir du linge de lit et des serviettes pour l'animal.

Laisse

- Les chiens doivent toujours être tenus en laisse avec une longueur maximale de 1,5 mètre.

Chiens guides et chiens de travail

- Les chiens guides et de travail sont exemptés de tout frais supplémentaire.

Coût supplémentaire

- Tout séjour avec un animal de compagnie entraîne un supplément obligatoire qui couvre les prestations dédiées et les frais de gestion. Le coût varie selon le type d'hébergement et/ou la durée du séjour et est appliqué directement lors de la réservation.

Zones non accessibles aux animaux

- Les animaux ne sont pas admis dans certains espaces communs de l'établissement et dans les zones spécialement désignées. Les chiens guides sont exemptés de toute interdiction d'accès.